



Soroptimist
International
France ●

CAHIER DES CHARGES

Bourses du Soroptimist International FRANCE 2024

1) Buts

- Accompagner financièrement des femmes et des filles qui souhaitent poursuivre leurs études, afin d'acquérir des compétences leur permettant d'entrer dans le monde du travail ou de continuer leurs carrières professionnelles.
- Les aider à devenir économiquement indépendantes et à être des leaders,
- Les aider à développer leur potentiel et leurs compétences pour une vie meilleure, pour elles-mêmes et leur communauté.

Tels sont les buts visés par le Soroptimist International France en accordant, chaque année, plusieurs bourses.

Les candidates doivent être recommandées par un club Soroptimist.

Les membres des clubs Soroptimist ne peuvent pas bénéficier de ces bourses.

2) Objectifs

- Encourager les jeunes femmes à s'engager dans des parcours qui les destinent à des métiers encore peu pratiqués par les femmes.
- Favoriser les parcours d'excellence y compris les parcours sportifs
- Œuvrer dans des domaines où les pouvoirs publics sont peu présents

(par exemple : carrière musicale de haut niveau, choix d'une année d'études supérieures à l'étranger, etc...).

- Soutenir des femmes exerçant une profession, qui entreprennent de poursuivre des études ou de se spécialiser, afin de se perfectionner dans leurs carrières professionnelles
- Aider à la reconversion professionnelle des femmes
- Soutenir des femmes venant de pays en développement, qui souhaitent s'engager dans des études qualifiantes en France (formations ou stages).

3) Financement et Administration

Le budget utilisé par le SI France pour l'octroi de ces bourses, est issu du fonds de bourses.

Ce fonds est alimenté par les cotisations des membres des clubs (la participation de chaque membre s'élève actuellement à 7 euros par an), et par toute donation faite dans ce but ou par tout autre montant qui serait alloué au fonds par décision du Conseil des Déléguées du SI France.

La Trésorière du SI France est responsable de la comptabilité du fonds de bourses. Elle communique le montant disponible à la Présidente du SI France ainsi qu'à la Commission des Bourses chargée d'analyser les dossiers proposés par les clubs.

4) Procédure

Nombre de dossiers présentés par un club

A chaque campagne de bourses, les clubs ne peuvent proposer qu'un seul dossier.



Le dossier de candidature

Le dossier transmis par le club au SI France doit être déposé sur l'Espace Soroptimist, onglet « Dépôt de Bourses » à l'attention de la Commission des bourses, impérativement **avant le 14 avril 2024 à minuit**, heure de Paris, il doit comporter :

- Le dossier de candidature renseigné par la candidate :
Ce dossier comprend désormais 4 formulaires à la suite, qu'il convient de ne pas détacher :
- Le formulaire de candidature
- Le formulaire de soutien de la Présidente du club présentant la candidature
- La lettre d'engagement signée par la candidate
- Une lettre de motivation de la candidate

- Les pièces justificatives : pièce d'identité, diplômes, attestation d'admission en école/formation (même provisoire (résultats, relevé de notes...), document attestant des dates de début et de fin de formation, document décrivant le programme d'études/formation, justificatifs du coût total des études/formation, justificatifs des coûts supplémentaires ne relevant pas des études (facultatif, à insérer si énoncé dans le dossier)
- Les justificatifs de revenus (bourses, allocations, salaires, autres)

Le dossier ne pourra pas être retenu :

- s'il est reçu au-delà de la date limite
- S'il ne comporte pas tous les documents obligatoires et les justificatifs devant y figurer, correctement nommés (nom du club, nom de la candidate, nom de la pièce jointe).
- Si le club n'est pas à jour de ses cotisations

5) Sélection par le SI France

La commission des bourses (composée de deux membres élues) est chargée de recueillir et d'étudier les dossiers de bourse qui lui sont présentés. Les



critères permettant de retenir les candidatures sont établis chaque année par le bureau du SI France

A l'issue de l'examen des dossiers, la Commission des bourses réunie avec la Présidente du SI France, membre de droit, émettra des propositions qui seront ensuite transmises au Bureau du SI France pour validation finale.

Les résultats seront annoncés par la Présidente de la Commission à l'occasion de l'AG des déléguées 2024.

6) Remise de la bourse

La remise de la bourse par le SI France se fait sous réserve de production par le club de deux documents (RIB de la candidate + certificat de scolarité ou de début de la formation justifiant que le projet envisagé se réalise), à la Commission des bourses. Le virement sera effectué directement sur le compte de la boursière par la trésorière du SI France, qui avisera de ce virement le club de la boursière.

Le club organisera une cérémonie de remise solennelle de la bourse avec présence de média locaux.

7) Utilisation de la bourse

Le club devra s'assurer de l'utilisation effective de la bourse par la bénéficiaire.

La bourse doit être utilisée au plus tard dans les six mois suivant l'attribution.

Si la boursière n'est pas en mesure de justifier de l'utilisation de la bourse pour la réalisation de son projet dans les délais prévus, le club doit en informer la Commission Bourses du SI France, et faire en sorte que les sommes versées soient remboursées au SI France, en totalité ou en partie, au crédit du fonds des bourses

8) Valorisation-Evaluation



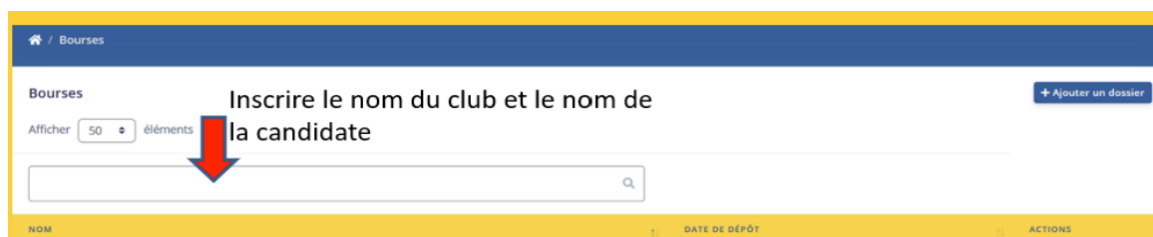
Le club ayant présenté la candidature de la boursière s'engage :

- À rédiger un article (avec photos) au lendemain de la remise de la bourse, et le transmettre à la Commission communication du SI France.
- A recueillir le témoignage de la boursière, 12 mois après l'obtention de la bourse (année N+1) afin de relater son parcours et évaluer l'impact de l'aide apportée par notre organisation, et à transmettre ce rapport à la Commission des bourses au plus tard le 30 septembre suivant.

A défaut de rapport dans le délai prescrit, le club ne pourra concourir à aucune bourse Education lors de la campagne N+2

EN PRATIQUE

Avant de déposer votre dossier dans l'espace Soroptimist, onglet « dépôt de bourses », il faut nommer ce dossier de la façon suivante : Nom du club/Nom de la candidate/2024



Ensuite vous déposez le dossier dans l'onglet « dépôt de bourses », puis cliquez sur « enregistrer ».

Nouveau dossier

Nom*

PIÈCES JOINTES

[Ajouter une pièce jointe](#)

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

[Enregistrer](#) [← Annuler](#)

Vous ne créez **qu'un seul dossier**, et vous devez ensuite ajouter autant de pièces jointes successives que nécessaires, en les préparant en amont, en les nommant individuellement de la façon suivante : nom du club, nom de la candidate, nom de la pièce jointe.

Vérifiez bien que le nombre de pièces jointes déposées correspond bien à l'intégralité des pièces de votre dossier, puis cliquez sur « enregistrer »

Vous avez ainsi la trace de votre dépôt horodatée.

Vous recevez par mail une confirmation de votre dépôt.

Les membres de la Commission des bourses sont également alertés du dépôt de votre dossier

Tout dossier qui ne sera pas déposé conformément aux exigences du cahier des charges ne sera pas examiné.

—



04 rue de Madagascar
75 012 Paris _ France



bourses@soroptimist.fr



www.soroptimist.fr



**Des femmes
au service
des femmes**